

Les affaires mourides à Dakar

I. LES COMMERÇANTS MOURIDES, L'ÉTAT ET LA CONFRÉRIE

La confrérie mouride joue un rôle déterminant dans l'agriculture sénégalaise, surtout dans la culture de l'arachide ; mais son rôle dans le secteur commercial n'est pas pour autant négligeable. Les mourides aiment répéter, avec beaucoup de fierté, que les plus grands commerçants sénégalais de Dakar sont des leurs. Les noms qui viennent souvent sont ceux de

Djily Mbaye, El Hadj Babacar Kébé dit Ndiouga, Serigne Samb, Alla Sene, Karim Fall, Lobatt Fall, Momar Sourang etc. Leur statut économique, leur « générosité » pour la confrérie font qu'ils se démarquent nettement de la masse des fidèles. Dans un ordre religieux où le don du disciple au marabout occupe une place centrale, les riches jouissent d'un statut particulier.

Sur le plan du revenu, les commerçants mourides constituent un groupe peu homogène. Il y a une différence, à ce sujet, entre le commerçant détaillant mouride du marché Sandaga et le grossiste, l'importateur-exportateur. Mais on imagine que globalement c'est un groupe financier assez important, sinon le plus important de la confrérie ; c'est lui qui contribue à développer le mythe de l'équation « mouridisme = richesse ». En tout état de cause, si l'on en juge par la supériorité numérique, indiscutable, des commerçants mourides dans les marchés dakarois de Sandaga, Tilène et Colobane, on

* Cet article reprend le chapitre sept d'une thèse de doctorat de troisième cycle intitulée *La confrérie mouride : organisation politique et mode d'implantation urbaine* (Lyon-II, 1980, multigr., 273 p.).

peut penser que les mourides semblent faire preuve d'une certaine aptitude au commerce (1).

D'une manière générale, les commerçants mourides constituent un groupe qui utilise la puissance politique de la confrérie pour parvenir à ses fins. C'est pourquoi leur position est assez ambiguë. Leur puissance économique et financière font que les marabouts ont besoin d'eux, mais eux aussi ont besoin des marabouts pour faciliter leurs démarches auprès des autorités administratives et se livrer, comme c'est parfois le cas, à des activités prohibées.

Un exemple assez explicite est celui des commerçants du marché de contrebande de Touba. Ce marché a commencé à fonctionner durant le khalifat de Falilou Mbacké, « ami du Président Léopold Sédar Senghor » (pour parler comme les mourides). Les commerçants qui ont développé la contrebande à Touba ont exploité, facilement, la collaboration directe entre l'État et les élites maraboutiques durant le khalifat de Falilou.

Touba étant la capitale du mouridisme, on comprend aisément comment s'est mise en place la stratégie grâce à laquelle les commerçants mourides contrebandiers y ont établi leur centre opérationnel. On se rappelle que depuis l'indépendance, les autorités chargées de réprimer la contrebande, au lieu de frapper au cœur du système, c'est-à-dire à Touba, organisaient des opérations dérisoires consistant à établir quelques barrages aux alentours de Touba et Mbacké pour punir éventuellement les voyageurs qui se seraient ravitaillés à Touba. L'utilisation de ces moyens insuffisants révélait l'impuissance de l'appareil administratif devant une activité qui porte préjudice à l'économie nationale.

Force nous est de reconnaître que l'État sénégalais, par son souci de maintenir, à tout prix, la stabilité politique de l'ensemble national, porte une grande part de responsabilité dans le développement de ce trafic à Touba. Entre une confrérie qui leur offre une large couverture politique et une Administration qui évite de se compromettre, les commerçants mourides ont véritablement joué le jeu de leurs propres intérêts. Ils ont tellement eu conscience de leur impunité que tout le monde disait à Touba : « tout commerçant poursuivi par la police, est sauvé dès qu'il pénètre à Touba ». Tout se passait alors comme si les mourides de Touba jouissaient d'une « immunité diplomatique » : les lois et règlements, la police, la gendarmerie n'étaient pas faits pour eux.

C'est seulement en 1976, après plusieurs tractations entre les autorités administratives et le khalife général des mourides, que ce dernier demanda à ses disciples commerçants de cesser toute contre-

(1) Bara Tall, commerçant au marché Sandaga, nous l'explique en disant que les mourides travaillent beaucoup et sont persévérants. Tout se passe à travers les explications de notre interlocuteur comme si la foi des *taalibés* mourides était le moteur de leur réussite sociale. Le mouride n'a pas peur d'exercer un travail pénible, nous dit Bara

Tall. Durant l'interview, il a beaucoup insisté sur toutes les épreuves qu'il a subies quinze années durant. Actuellement M. Tall est un commerçant riche, il roule en DS ; ce qu'il est aujourd'hui, nous dit-il, il le doit à Amadou Bamba et au goût du travail bien fait.

bande à Touba. Le fameux marché OCAS est alors détruit, un marché moderne comprenant 436 *souks*, 3 halles, un grand magasin de stockage de produits, 2 chambres froides est construit à sa place et inauguré par Léopold Sédar Senghor, le 23 mars 1977.

Malgré les investissements de l'État pour rénover le marché OCAS, et l'appel du khalife aux commerçants contrebandiers leur demandant de cesser ces types d'activités, on se rend compte aujourd'hui que la contrebande recommence à Touba.

La leçon à tirer de ces événements est qu'il existe, au sein de la confrérie, un groupe qui peut désobéir au khalife quand il sent ses intérêts menacés. Alors que l'État sénégalais a utilisé la puissance politique des marabouts à des fins essentiellement politiques, les commerçants mourides ont utilisé cette même puissance à des fins économiques. Ainsi, contrairement à ce qu'on pense, l'État sénégalais n'a pas eu le monopole de la récupération du poids politique des élites maraboutiques. Les commerçants mourides, eux aussi, ont bel et bien utilisé la puissance des marabouts, l'exemple du marché de contrebande de Touba étant à ce sujet assez révélateur.

Alliés des élites maraboutiques lorsqu'ils veulent défendre des intérêts qui contrecarrent (2) l'intérêt général, les commerçants n'hésitent pourtant pas à s'entendre avec les hauts fonctionnaires sur un mode d'appui réciproque : « *Les hommes d'affaires se constituent en groupe de pression et s'implantent dans le parti. Réciproquement certaines personnalités politiques, usant de leur influence et des facilités que leur offre l'État, s'insèrent dans les secteurs économiques que le plan s'efforce de promouvoir* (3). » Cette remarque de G. Rocheteau jette une lumière nouvelle sur la fameuse puissance économique des marabouts mourides et sur leur place dans le système économique sénégalais. S'il est indiscutable que l'appareil politico-administratif profite au saint, au politique (4) et à l'homme d'affaires, il est aussi incontestable qu'il bénéficie beaucoup plus aux deux dernières catégories qu'à la première.

Aussi bien les hommes d'affaires et les politiques que certains marabouts n'ont pas intérêt à bouleverser et à rendre conflictuelles les relations entre l'État et la confrérie mouride. C'est pourquoi ils peuvent jouer le jeu du maintien de la stabilité politique, c'est-à-dire en définitive celui de l'État.

(2) Un exemple très pertinent, à ce sujet, est celui de cet homme d'affaires sénégalais qui selon la revue *Africa* (n° 121, de mai 1980), malgré les instructions précises du Premier ministre et l'avis défavorable de la Chambre de commerce de Dakar, a réussi à importer au Sénégal des camions italiens. Au mois de mai 1980, ce même homme d'affaires a organisé une grande conférence sur l'islam et projeté la construction d'une mosquée à Ngararou dont la première pierre a été posée par le Khalife des Tidjanes.

(3) G. Rocheteau, « Accumulation du capital, du pouvoir et du savoir : la réussite économique des groupes et individus nationaux du Sénégal » in *Structures sociales et*

développement économique : contribution à l'étude de la formation du capital au Sénégal, ORSTOM, Centre de Dakar-Hann, 1974, p. 38.

(4) L'enrichissement rapide de certains hauts fonctionnaires, qualifié par le député du PDS Serigne Diop « d'enrichissement sans cause », peut s'analyser comme la preuve que maints cadres sénégalais utilisent à leur profit l'appareil d'État : construction de villas dans la zone résidentielle de Fann, grâce à des prêts de l'État, villas ensuite louées à l'État ou à des ambassades à un prix moyen de 300 000 à 400 000 F CFA par mois.

Les raisons qui font que la confrérie mouride, malgré l'attitude mesurée du khalife, peut favoriser le maintien du système politique, sont nombreuses. Parmi les plus grands hommes d'affaires sénégalais certains sont également très proches du khalife. En outre, dans les couches dirigeantes de la confrérie, la fraction Modou Bousso, opposée à Abdou Lahat, au début de son khalifat, regroupe tous les anciens disciples de feu Falilou Mbacké. Modou Bousso Dieng est un allié du pouvoir politique et profite de toutes les occasions pour faire les éloges de Léopold Sédar Senghor et du gouvernement d'Abdou Diouf. Beaucoup de mourides, interrogés à ce sujet, trouvent normal que Modou Bousso conserve l'amitié qui liait feu son père à Léopold Senghor.

Ces éléments d'analyse nous font penser que l'hypothèse d'un affrontement entre les mourides et l'État ne semble pas être envisageable dans l'immédiat, car il n'y va pas de l'intérêt de certains marabouts, des hommes d'affaires et évidemment des hommes au pouvoir. Il n'y a pas de divergences d'intérêts mais des alliances objectives stratégiques entre hommes politiques, hommes d'affaires et marabouts. Ni les marabouts, ni les hommes d'affaires n'ont intérêt à perturber la logique d'un système dont ils sont des alliés objectifs et qui leur fait bénéficier de larges profits. Le seul conflit possible viendrait de la base paysanne mouride et non des élites maraboutiques ou affairistes. L'aggravation des conditions de vie des paysans — qui sont sur le point d'atteindre un seuil critique — peut entraîner une contestation du système politique global. Et, dans ce cas, on imagine très mal comment les marabouts pourraient assurer le contrôle politique de leur base paysanne ou urbaine dans le sens du maintien de « l'ordre social ».

II. LES AFFAIRES DES MARABOUTS

On sait maintenant que du vivant d'Amadou Bamba, il a existé au sein de la confrérie une branche affairiste dont le chef de file était Cheikh Anta. Paul Marty le décrivait sous les traits d'un personnage inquiétant ; Cheikh Yaba Diop, ancien chef de canton à Kaël le présente ainsi : « *c'était un homme d'affaires, il n'était pas comme Amadou Bamba. C'était un homme qui voyage, qui va, qui vient. Il avait des maisons partout et ainsi de suite, il avait des relations avec tout le monde* » (5).

(5) J. Roch, *Les mourides du vieux bassin arachidier : entretiens recueillis dans la région du Baol*, ORSTOM, Centre de Dakar-Hann, 1971.

Cette tendance affairiste, dont Cheikh Anta Mbacké fut le chef historique, a eu, plus tard, comme leader Serigne Cheikh Amadou Mbacké. Celui-ci avait des actions dans les *Salines du Sine-Saloum*, dans une décortiquerie, contrôlait une société d'import-export, la SEGENI, et dans les années 1960 avait un projet d'exploitation rizicole aux environs de Richard-Toll. En dehors de Serigne Cheikh Mbacké, marabout affairiste mouride dont on connaît le secteur d'investissement, il faut noter Serigne Bassirou Mbacké qui a une part dans l'entreprise de bâtiment VIOLAMAR.

Serigne Modou Bousso Mbacké et El Hadj Thierno Mbacké dit Cosso Astou Lo sont des exportateurs de gomme arabique agréés par l'État. Serigne Moustapha Mbacké, Serigne Mouhamadou Mourtada Mbacké, Sokhna Faty Mbacké sont des commerçants agréés qui participent aux opérations de commercialisation du mil (6).

Mais on ne connaît pas en ville de marabouts mourides ayant réussi à contrôler un des secteurs stratégiques de l'économie. S'il existe des marabouts investisseurs, ils se trouvent dans les branches des transports, de l'immobilier ou de l'import-export. Il s'agit vraisemblablement de petits entrepreneurs individuels.

Dans l'ensemble, on peut penser que les marabouts mourides ne sont pas nombreux à jouer les investisseurs dans l'économie urbaine. A cela nous trouvons plusieurs raisons.

Dans le cadre de l'économie sénégalaise, dominée par le capital étranger, les mourides se sont spécialisés dans les activités agricoles pouvant répondre aux besoins des huiliers. Dans ce secteur, toutes les initiatives d'investissement des marabouts (les fermes maraboutiques par exemple) constituaient un facteur d'intégration à la logique économique du capital étranger. Mais dès que les marabouts sortent de ce circuit, ils se trouvent en concurrence et ils ne possèdent ni les moyens financiers, ni les connaissances techniques, pour pouvoir affronter une situation nouvelle. Ces difficultés expliquent que peu d'entre eux investissent en ville, et quand cela se produit, c'est dans des branches où l'investissement n'est pas important et où il n'y a pas de monopole étatique ou de filiales des multinationales.

Mais à ces facteurs on peut en ajouter un autre inhérent à la logique de la confrérie. L'épargne dégagée par les fidèles pour la confrérie est-elle suffisante pour être utilisée dans l'investissement urbain ? Il n'est pas aisé de répondre à cette question, mais on peut penser que les nombreuses dépenses qu'entraînent l'entretien des familles maraboutiques, le financement des œuvres symboliques de la puissance confrérique constituent un poste budgétaire qui laisse une marge de manœuvre assez étroite pour l'investissement dans l'économie urbaine.

D'autre part, il n'est pas évident que les *taalibés* eussent accepté que l'argent versé aux élites maraboutiques pour la puissance matérielle de la confrérie soit détourné de ses objectifs au profit de l'investissement dans l'économie urbaine.

Ces facteurs pourraient expliquer l'absence d'une insertion réelle

(6) Voir, à ce sujet le JORS n° 4 755 du 15.3.1980, p. 302.

des marabouts mourides dans l'économie urbaine. Cependant, une idée fort répandue, à propos des marabouts, est qu'ils se sont reconvertis dans les activités périurbaines, notamment dans l'agriculture des *Niayes* (7). Mais toutes les sources disponibles, à l'heure actuelle, semblent démentir cette hypothèse.

Une étude faite en 1978 par le Conseil économique et social (8) sur la répartition des revenus au Sénégal consacre un chapitre aux achats de terres dans les *Niayes*. Selon cette source, les terres achetées par les marabouts sont relativement modestes. Tout semble indiquer, d'après le Conseil économique et social, que la catégorie socio-professionnelle qui englobe les fonctionnaires et assimilés est celle qui achète le plus de terres dans les *Niayes* (voir tableau).

D'autre part, une enquête effectuée en 1972 dans les *Niayes* de Kayar à Mboro débouche à peu près sur la même constatation : « *il est frappant de constater la grande concentration des terres entre les mains d'hommes politiques, de hauts fonctionnaires, de quelques chefs religieux musulmans et catholiques. Cette appropriation est surtout sensible pour les vergers et les propriétés urbaines. Les résultats disponibles permettent de faire certaines comparaisons. Pour l'ensemble de la zone étudiée les taux d'accaparement sont très variables selon les professions. Nous avons les pourcentages suivants : hommes politiques 36 à 32 %, hauts fonctionnaires et professions libérales 32 à 13 %, 8 à 13 % pour les chefs religieux et coutumiers* » (9).

ACHAT DE TERRES DANS LES NIAYES

Catégories socio-professionnelles	Avant 1960		1960-1964		1965-1970		Après 1970		Total	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%	Surface	%	surface	%
— Cultivateurs	1 383,58	32,51	176,72	27,82	177,69	18,77	60,95	22,20	798,94	29,43
— Fonctionnaires et assimilés	296,88	6,97	259,90	40,92	507,91	53,67	161,96	59,00	1 226,65	20,07
— Secteur privé	2 536,22	59,59	140,56	22,13	248,85	26,29	38,80	14,14	2 964,44	48,50
— Marabouts	—	—	19,00	2,99	—	—	—	—	19,00	0,31
— Indéterminés	39,58	0,93	39,00	6,14	12,00	1,27	12,80	4,66	103,38	1,69
	4 256,26	100	635,18	100	946,45	100	274,51	100	5 112,41	100

Source : Conseil économique et social. Étude sur la répartition des revenus au Sénégal, 1978.

(7) Le mot *Niayes* désigne originellement le palmier à huile (elacis guineensis). Il désigne maintenant l'ensemble des dépressions interdunaires situées derrière le cordon de dunes littorales depuis Dakar jusqu'à l'embouchure du fleuve Sénégal. Il s'agit d'une zone à vocation maraîchère.

(8) Conseil économique et social, *Étude sur la répartition des revenus au Sénégal*, 1978, 158 p.

(9) Dia Tidiane, *La propriété foncière dans les niayes*, IDEP/ET/R/2459, 1972, p. 136.

Ces deux sources confirment les résultats obtenus, en 1960, par l'enquête SERESA (10) relative à la mise en valeur des *Niayes*. L'étude remarquait que, sur 4 000 exploitants recensés un dixième était constitué de propriétaires coutumiers, parmi lesquels il y avait une majorité de Lebou, tandis que les autres étaient généralement des fonctionnaires résidant à Dakar.

Ces différentes enquêtes, réalisées à des périodes différentes de l'histoire du Sénégal, aboutissent à la même constatation : les marabouts achètent peu de terrain dans les *Niayes*. Évidemment les pourcentages avancés dans nos sources peuvent, grâce au jeu des prête-noms, ne pas correspondre au nombre réel des marabouts qui sont dans les *Niayes*. Mais l'utilisation même d'un tel système indique l'absence d'une forte concentration de marabouts mourides dans la culture maraîchère et l'arboriculture.

D'une manière générale, les statistiques disponibles mettent en évidence la présence écrasante des fonctionnaires. Elles ne permettent pas de procéder à la ventilation des marabouts par confrérie. Cette ventilation nous aurait permis de voir qui, des marabouts tidjanes ou mourides, sont les plus nombreux dans les *Niayes*. Globalement, dans le Cap Vert, la couche aristocratique lébou est traditionnellement détentrice des terrains. Mais elle perd progressivement le contrôle foncier au profit des Libano-Syriens, des Français et des fonctionnaires sénégalais.

En l'état actuel de l'information, il est impossible de donner une approche quantifiée précise de l'investissement des marabouts en ville. Les divers services compétents considèrent que ce type d'information revêt un caractère confidentiel et ne peut pas être communiquée à des chercheurs. Mais il est possible en revanche de présenter les activités de quelques-uns des hommes d'affaires mourides les plus représentatifs de Dakar.

III. PETIT WHO'S WHO

DES

GROS ENTREPRENEURS

MOURIDES

El Hadj Babacar Kébé dit Ndiouga : en milieu urbain dakarois et peut-être pour l'ensemble du Sénégal, Kébé est l'un des hommes d'affaires les plus dynamiques de la confrérie ; ses activités sont multiples :

— Investissement dans l'immobilier. Il gère une société immobilière (*Saim Kébé*)

dont le chiffre d'affaires varie entre 100 et 500 millions de francs CFA et se situe à la 5^e place dans la branche de l'immobilier.

— Activités dans la branche textile. Il détient une chaîne de magasins de commercialisation de tissus importés « *Tissus K.M.* » dont

(10) Seresa, *Étude de la mise en valeur agricole des Niayes*, III Annexes, Monographie agricole du Cap Vert, juin 1960, p. 4.

le chiffre d'affaires se situe entre 100 et 500 millions de francs CFA.

- Import et export de produits alimentaires, matériel de construction. La société *Kébé Frères* a un chiffre d'affaires qui varie de 500 millions à 1 milliard de francs CFA.
- Gestion de grandes surfaces. En collaboration d'abord avec le groupe belge PRIBA puis avec le groupe français SCOA, il gère la *Société africaine des halles modernes* qui constitue le plus grand magasin de ce type au Sénégal.
- Investissement dans l'hôtellerie. Kébé détient une chaîne d'hôtels répartis au Sénégal : « *Almadies* » et « *Massata SAMB* » à Dakar, « *Asta Kébé* » à Tambacounda, « *Dior* » à Kaolack.

Cet homme d'affaires mouride possède également plusieurs villas dans le quartier résidentiel de Fann, des actions à la *Banque sénégalo-koweïtienne* et une des cliniques médicales les plus modernes de Dakar. Comparativement aux autres hommes d'affaires sénégalais, l'investissement de Kébé semble assez diversifié avec, toutefois, une forte concentration dans la branche de l'immobilier.

Cet homme d'affaires mouride semble manifester une grande générosité pour la confrérie (achat de voitures pour les marabouts, investissement pour les équipements sociaux de la ville de Touba). Lors du *Magal* de 1979, il a acheté pour la mosquée de Touba un lustre d'un montant de 80 millions de francs CFA. Au sein de la confrérie, Kébé fait partie des proches de Khalife général.

El Hadj Momar Sourang occupe une place à part : président de la Chambre de commerce de Saint-Louis, du *Groupement économique sénégalais* (association d'hommes d'affaires), Sourang est également membre du Parti socialiste, du Conseil économique et social, secrétaire général de la Chambre de commerce islamique mondiale et lié, par alliance, à la famille de feu Serigne Cheikh Mbacké. Il est également président de la communauté mouride de Saint-Louis. Ce réseau complexe de relations, ajouté à des activités dans les transports et le commerce, confère à Sourang un rang élevé dans le leadership mouride urbain. Il fait partie des conseillers du khalife.

Djilly Mbaye : homme d'affaires que les mourides comparent à Kébé du point de vue de la richesse ; il est membre du Conseil économique et social et investit dans le sens des orientations du plan de développement économique et social. Dans le cadre du V^e plan il a prévu à Louga la construction d'un hôtel urbain dont le coût est estimé à 180 millions de francs CFA. Djilly Mbaye possède également une grande exploitation agricole dans les environs de Louga. En 1977, il avait un programme d'habitation comportant la construction de 197 villas (chiffre ramené trois ans plus tard à 49) sur un terrain situé en bordure de l'autoroute et de la route de Cambéréne.

Karim Fall : secrétaire général du khalife, a des activités dans les transports, la vente de lubrifiant et de carburant.

Alla Sene : activités dans l'alimentation, le commerce, l'électroménager.

Lobatt Fall : il est membre du Conseil économique et social, du Parti socialiste et vice-président de la *Fédération nationale des groupements des transporteurs du Sénégal*. Cet homme d'affaires mouride, d'origine toucouleur, gère une grande entreprise de transport de marchandises et de voyageurs.

Serigne Samb : activités dans la boulangerie, l'alimentation ; est également très proche du khalife.

A Dakar, ces mourides figurent parmi les hommes d'affaires sénégalais les plus riches et qui font preuve d'un véritable dynamisme économique. Leur puissance financière les introduit dans les circuits de pouvoir de la confrérie. Presque tous, même ceux qui n'ont pas de liens de parenté avec les élites maraboutiques, figurent parmi les conseillers du khalife général.

IV. ASCENSION SOCIALE ET POUVOIR DANS LA CONFRÉRIE

Cet élément d'analyse jette une lumière nouvelle sur les filières d'ascension sociale et de contrôle du pouvoir politique à l'intérieur de la confrérie. La filière codifiée est évidemment celle qui intervient par le jeu complexe des différents lignages maraboutiques. Mais en dehors de ce circuit il en existe un autre, implicite, basé sur la réussite économique des fidèles non membres des lignages maraboutiques. Ce deuxième critère par lequel la confrérie choisit ses leaders élimine des centres de décision la grande majorité des *taalibés* : ceux qui, n'étant pas issus des lignages maraboutiques, ne détiennent pas le pouvoir économique. Ainsi, le contrôle de l'appareil administratif central de la confrérie n'est pas exercé par des mourides pauvres mais bel et bien par des riches. Les élites maraboutiques mourides le deviennent par les dons des disciples, les revenus tirés des exploitations agricoles, et les investissements dans l'économie urbaine. Les hommes d'affaires sont cooptés à cause de leur richesse. Donc, en milieu urbain, certaines minorités, grâce à leur insertion dans un réseau d'activités économiques modernes — par association avec les politiques — parviennent à s'introduire dans l'appareil administratif de la confrérie.

Mais ces hommes d'affaires à qui le pouvoir économique a attribué un pouvoir politique au sein de la confrérie, bien que très proches du khalife, n'ont pas le statut de marabout. Le critère distinctif fondamental semble être la descendance de l'ancêtre fondateur de la confrérie. Les marabouts, en plus de leur pouvoir économique, détiennent un pouvoir spirituel que leur confère la descendance du fondateur de la confrérie. Pour donner un exemple, Kébé est certainement plus riche que tous les marabouts mourides, mais il n'a pas le statut de marabout ; pour revendiquer ce titre il faut appartenir à un lignage maraboutique, or tel n'est pas son cas.

Ces éléments d'analyse montrent que la confrérie permet à des minorités dynamique de s'insérer dans les réseaux de pouvoir ; mais elles doivent être soumises aux élites maraboutiques. Ces dernières se divisent en deux catégories. La première comprend les marabouts qui ont un lien de parenté avec le fondateur, on les désigne par l'appellation de « *Mbacké Mbacké* » ; la seconde comprend les marabouts descendants des premiers compagnons d'Amadou Bamba.

Dans la pratique, au sein du système politique et économique sénégalais, ces deux groupes (marabouts et hommes d'affaires mourides) sont très liés au pouvoir, car ils constituent les leaders d'une clientèle politique appréciable. Mais, à vrai dire, tout semble indiquer que l'alliance politique implicite entre marabouts et hommes d'affaires est surtout exploitée par ces derniers.

Mise à part cette catégorie d'hommes d'affaires assez particulière du point de vue du revenu, de ses relations avec l'État et l'administration centrale de la confrérie, il existe un groupe intermédiaire composé de quotataires et de commerçants divers, de petits entrepreneurs.

V. LA PERCÉE DES PME MOURIDES

Au sein de cette catégorie, nous avons été frappé par le dynamisme de certains hommes d'affaires, comme Moustapha Lo qui dirige une imprimerie mouride située rue de la Somme à Dakar. Avec cette imprimerie qui date seulement de quelques années, les mourides sont en voie de monopoliser le gigantesque

marché de l'impression et de la diffusion des textes d'Amadou Bamba.

Avant la création de l'imprimerie « *Khadimou Rassol* », le marché de l'impression et de la diffusion des textes d'Amadou Bamba était monopolisé par un Libanais, M. Hilal ; mais à l'heure actuelle les mourides contrôlent eux-mêmes ce circuit d'impression et de diffusion avec l'accord de l'administration centrale de la confrérie. Quand on sait que les textes arabes d'Amadou Bamba constituent le matériel de base sur lequel travaillent les *dahiras* (associations de fidèles) on imagine que les imprimeurs en tirent d'énormes profits.

Dans le groupe des petits entrepreneurs, la solidarité mouride n'est pas un vain mot. Le plus souvent, la main-d'œuvre utilisée est constituée de mourides ruraux venus en ville par le procès de l'exode rural.

Les commerçants généralement regroupés dans les principaux marchés à Dakar, en particulier ceux de Sandaga et de Tilène, représentent un groupe dont les activités sont assez spécifiques. Ils se sont spécialisés dans la commercialisation au détail des produits de

beauté, chaussures, appareils électroménagers, etc. Ce groupe entre directement en concurrence avec certaines grandes maisons de Dakar tenues par les Libano-Syriens et des Français ; à qualité égale, il vend des articles moins chers. C'est parmi ces commerçants que l'on retrouve la plupart des dirigeants des *dahiras*, et eux-mêmes ont créé un des *dahiras* les plus représentatifs de Dakar. Certains d'entre eux sont membres des fédérations de *dahiras* et jouent, comme nous l'avons dit, le rôle de représentant du khalife général. Ils occupent un créneau assez important dans l'organisation confrérique ; leur fonction consiste à organiser la clientèle urbaine mouride et à assurer la liaison entre celle-ci et l'administration centrale de la confrérie.

*

* *

En conclusion, on peut dire que les aptitudes économiques de la confrérie en milieu urbain sont difficiles à cerner. C'est ce qui rend quelque peu délicat la démonstration, dans le cadre de l'économie urbaine, de la fameuse « intelligence économique » des élites maraboutiques mourides. Il sera peut-être possible, ultérieurement, lorsque l'accès à certaines sources d'information sera autorisé, d'analyser de manière beaucoup plus fine les secteurs de reconversion des marabouts en ville.

A cause de la rareté de l'information sur le sujet, nous avons été obligé d'analyser les activités des marabouts mourides les plus connus ; mais, en le faisant, nous n'avons pas perdu de vue que ce type d'approche, même s'il nous fournit des données précises, ne dévoile pas véritablement la logique générale du comportement des marabouts en ville.